



**Solidarité
sans frontières**

PAGES 4 – 5

Frontières et liberté de mouvement

Une introduction
critique

PAGE 6

Luttes contre la violence structurelle

Les centres
fédéraux d'asile
en Romandie

PAGES 7 – 10

Dossier: 40 ans de Schengen

L'Europe en
mode crise
permanente



Éditorial

Avez-vous voyagé en Europe cet été? Avez-vous remarqué quelque chose? Peut-être avez-vous été contrôlé-e à des endroits inhabituels où les barrières avaient pourtant été levées depuis longtemps? Plus de la moitié des pays membres de l'espace Schengen ont fait usage en 2025 de la possibilité de réintroduire temporairement des contrôles aux frontières. Certains pour quelques semaines, comme récemment la Belgique, la Pologne et la Slovaquie, d'autres depuis des années déjà, comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Italie, l'Autriche et la Slovaquie, mais aussi les pays scandinaves qui sont le Danemark, la Norvège et la Suède. Et cela, l'année où l'on célèbre le 40^e anniversaire de la signature de l'accord de Schengen et où cela fait 30 ans que les contrôles aux frontières ont commencé à disparaître dans l'espace Schengen.

Cet anniversaire n'était donc pas une raison de se réjouir. Pas pour ceux qui peuvent réellement profiter de la liberté de circulation, et encore moins pour ceux qui en ont été privé-es dès le début: comme on le sait, les demandeur-es d'asile et les réfugié-es ont toujours été exclu-es de cette grande avancée de l'unification européenne grâce au système de Dublin. Au lieu de cela, avec le pacte sur

l'asile, l'UE met désormais tout en œuvre pour restreindre encore davantage leur liberté de circulation au sein de l'Europe, tandis que des États membres comme l'Allemagne ont commencé à refouler eux-mêmes les demandeur-es d'asile à leurs frontières – il s'agit donc de refoulements illégaux à l'intérieur de l'UE, comme le montre notre dossier sur les 40 ans de Schengen aux pages 7 à 10.

Un nouvel ouvrage, que nous vous présentons en pages 4 et 5, montre toutefois que malgré ces crises, l'idée de liberté de mouvement doit non seulement être préservée, mais aussi élargie. Fabian Georgi associe une analyse approfondie des régimes migratoires et frontaliers actuels à un appel vibrant expliquant comment et pourquoi l'ouverture des frontières et la liberté de mouvement mondiale doivent devenir des objectifs centraux d'une politique émancipatrice. Une lecture inspirante, que nous vous recommandons tout autant que le nouvel ouvrage d'Isabelle Flükiger sur la vie des personnes sans-papiers en Suisse, dont nous parlons en page 14.

Comme toujours, ce bulletin vous informe également des luttes et des crises auxquelles nous sommes confrontés dans le domaine de la politique migratoire et d'asile suisse. Nous rendons compte de

la contestation de la violence structurelle dans les centres fédéraux d'asile de Suisse romande (page 6) et d'une plainte pour « délit de solidarité » qui s'est soldée par un acquittement dans le Jura (page 11), ainsi que des crises déclenchées par le SEM, qui menace depuis peu de plus en plus d'Afghans d'expulsion (page 12) et n'hésite plus à ordonner des renvois en Grèce dans le cadre du règlement de Dublin (page 13).

Enfin, nous vous invitons cordialement à deux événements importants cet automne: le 25 octobre, nous célébrerons nos anniversaires respectifs avec le centre d'informations pour sans-papiers de Zurich et la Freiplatzaktion Zurich à la Rote Fabrik à Zurich (20 ans pour SPAZ, 40 ans pour Freiplatzaktion et 25 ans pour Sosf). Et les 28 et 29 novembre, nous vous invitons, en collaboration avec de nombreuses autres organisations, à un grand congrès du mouvement pour l'asile et la migration à Berne.

(Sn)

Les photos de ce bulletin ont été prises par Janina Böttger lors de la 5^e session du Parlement suisse des Réfugié-es, qui s'est tenue le 21 juin 2025 à l'Hôtel de ville de Berne. Aux pages 15 et 16, vous trouverez un portrait de Shishai Haile, cofondateur et coordinateur du Parlement des Réfugié-es, créé il y a cinq ans par les participant-es du projet « Nos voix » du National Coalition Building Institute (NCBI).



Par le mouvement pour le mouvement

Fin novembre, un congrès de deux jours aura lieu au PROGR à Berne afin de donner un nouvel élan au mouvement pour le droit d'asile et à la migration.

Au début de l'année, Solidarité sans frontières a lancé un appel pour organiser à l'automne un grand congrès. Plus de 70 groupes et organisations ont manifesté leur intérêt à participer. Au printemps, un comité d'organisation d'une dizaine de personnes s'est constitué pour préparer le contenu et l'organisation du congrès.

« Les thèmes abordés vont des luttes des sans-papiers à la vie (et aux souffrances) dans la Suisse post-migratoire, en passant par les différentes facettes du système d'asile suisse et le droit de séjour et de citoyenneté. »

L'objectif du congrès est de donner un nouvel élan au mouvement suisse pour le droit d'asile et à la migration. Nous prendrons le temps de réfléchir à notre travail politique et d'apprendre les un-es des autres. Nous créerons un espace pour échanger, nouer des contacts et développer des stratégies efficaces pour l'avenir. Sosf invite donc toutes les militant-es, bénévoles et expert-es, les groupes migrants auto-organisés, les collectifs politiques et les organisations de base du mouvement pour l'asile et la migration à participer activement au congrès.

Un programme complet et varié

En mai, le comité d'organisation a lancé un appel à participation au congrès, à la suite duquel plus de 40 propositions d'ateliers, de tables rondes et d'autres formats ont été reçues. Entre-temps, le comité a élaboré un programme complet et varié qui couvre tout l'éventail de la politique d'asile et de migration en Suisse, avec un total de 25 ateliers, plusieurs séances plénières et un grand World Café.

Les thèmes abordés vont des luttes des sans-papiers à la vie (et aux souffrances) dans la Suisse post-migratoire, en passant par les différentes facettes du système d'asile suisse et le droit de séjour et de citoyenneté. La participation politique et l'inclusion seront abordées, tout comme la solidarité et la résistance; la question du renforcement des mouvements de la société civile sera également

traitée, ainsi que de la manière de faire face aux discours d'extrême droite et à la répression, pour n'en citer que quelques-uns.

Les discussions politiques alterneront avec des événements visant à transmettre des connaissances pratiques, complétés par des formations, par exemple sur le travail médiatique et les campagnes. Un accent particulier sera également mis sur l'auto-organisation des personnes directement concernées par les politiques d'asile et de migration exclusives. Un « espace d'auto-organisation » sera mis à disposition, ainsi que plusieurs événements consacrés aux luttes migrantes, par exemple l'activisme antiraciste contre le profilage racial ou l'autonomisation des femmes réfugiées. À la Reitschule, nous organisons également un programme cinématographique parallèle, avec la projection de films qui abordent les thèmes centraux du congrès.

Inscription souhaitée!

Le congrès débutera le vendredi 28 novembre à 10 heures et se terminera le samedi 29 novembre à 17 heures, après une grande séance plénière de clôture. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à participer au congrès. Les inscriptions seront prochainement ouvertes. Toutes les informations à ce sujet seront bientôt disponibles sur www.sosf.ch.

(Sn)



Une introduction critique

Frontières et liberté de mouvement

Le politologue Fabian Georgi étudie depuis 20 ans la politique migratoire européenne. En avril, il a publié un ouvrage qui, à partir d'une analyse critique des régimes frontaliers, explore les moyens de concrétiser «l'utopie» de la liberté de mouvement.

L'ouverture des frontières et l'idée d'une liberté de circulation mondiale sont souvent qualifiées d'utopiques et d'irréalistes. Et ce, non seulement par la droite, mais aussi dans les milieux de la gauche libérale. Dans le même temps, il est difficile d'imaginer une politique progressiste et émancipatrice qui ne tente pas de mettre fin à l'attribution arbitraire des droits à la mobilité et des titres de séjour ou à la hiérarchisation des chances dans la vie maintenue par les régimes migratoires et frontaliers.

Dans son livre, Fabian Georgi explore en profondeur cette relation entre «Frontières et liberté de mouvement». À l'aide d'une analyse historico-matérialiste des politiques migratoires et frontalières actuelles, il développe une politique progressiste de la liberté de mouvement qui semble plus que nécessaire au vu des souffrances et des morts à nos frontières.

Analyser les frontières

Dans la première partie de l'ouvrage, l'analyse se concentre sur les contradictions, les luttes et les crises auxquelles ont été confrontés les modes de production et de reproduction sociaux au moment de l'émergence de nouveaux régimes de contrôle. Il considère la régulation éta-

1970 et 1980. À cette époque, le modèle d'après-guerre de la production de masse fordiste est entré en crise, tandis que la déréglementation, la privatisation et l'ouverture des marchés mondiaux ont vu l'émergence d'un modèle économique néolibéral sans frontières, qui a progressivement délocalisé les crises vers le Sud. Cela a toutefois déclenché des «stratégies d'évasion» dans cette région: des mouvements migratoires obstinés, par lesquels une partie de la population du Sud a tenté «d'imposer ses droits et ses revendications en matière de protection et de meilleures perspectives d'avenir grâce à la mobilité, en réaction aux conséquences de la vague de mondialisation néolibérale» (p.34).

Le Nord global a réagi par des stratégies de fermeture toujours plus sophistiquées. Le durcissement des conditions d'obtention des visas a rendu les voyages légaux impossibles et contraint les personnes à emprunter des itinéraires de plus en plus dangereux. L'externalisation des pratiques de contrôle a également rendu les pays de transit de plus en plus difficiles à traverser, lorsqu'ils ne sont pas directement déclarés «pays tiers sûrs». Dans le même temps, la construction de murs, de clôtures et de camps a explosé

Au cours des dix dernières années, ce modèle néolibéral a été progressivement remplacé par un «capitalisme fortifié» autoritaire et chauvin, en réponse à la «crise multiple» actuelle, dans laquelle la crise climatique, les crises économiques et les conflits armés se renforcent mutuellement. Afin de préserver le «mode de vie impérial» du Nord global, qui repose sur «l'externalisation des coûts et des inconvénients économiques, écologiques et sociaux [...] vers d'autres régions et vers les classes et groupes sociaux défavorisés» (p.53), le capitalisme autoritaire fortifié dépend désormais encore plus de régimes frontaliers répressifs.

Justifier la liberté de mouvement

Dans la deuxième partie, Georgi retrace de manière très intéressante comment l'idée de liberté de mouvement s'est concrètement développée à partir des luttes et des pratiques migratoires (et n'a donc «pas trouvé son origine dans les cuisines collectives des militant·es de gauche ni dans les bureaux des chercheur·euses critiques», p.109). D'autre part, il élabore également une justification éthique et matérialiste de la revendication de la liberté de mouvement mondiale qui, contrairement aux justifications philosophiques abstraites, «place au centre les expériences de souffrance et les besoins concrets et historiques de personnes réelles, exprimés dans des luttes sociales» (p.253).

Georgi développe trois arguments qui, selon lui, rendent difficile de faire de la liberté de mouvement une revendication centrale de la politique émancipatrice. Le premier argument est humaniste et radicalement démocratique: les régimes migratoires et frontaliers sont contraires au principe d'égalité et entraînent une répartition inégale des chances dans la vie. Pour lui, les privilèges fondés sur l'origine ou la nationalité équivalent à une inégalité de traitement égoïste, quasi féodale, qui empêche tous les êtres humains d'exprimer leur droit à la liberté.

« Les privilèges fondés sur l'origine ou la nationalité équivalent à une inégalité de traitement égoïste, quasi féodale, qui empêche tous les êtres humains d'exprimer leur droit à la liberté. »

tique de la mobilité comme un instrument d'exercice du pouvoir qui sert toujours à stabiliser les conditions existantes.

Il situe l'émergence des régimes migratoires et frontaliers restrictifs actuels du Nord global dans le contexte des bouleversements économiques des années

aux frontières du Nord. Alors que l'aide aux réfugié·es et le sauvetage en mer étaient criminalisés, «les gouvernements ont fait des mesures étatiques extra-légales [telles que les refoulements] un élément systématique de leur pratique d'isolement» (p.37).



Le deuxième argument approfondit l'analyse présentée dans la première partie du livre: pour Georgi, les régimes frontaliers sont un instrument central de gestion autoritaire et répressive des crises économiques et sociales. Ils doivent donc être surmontés non seulement parce qu'ils sont racistes et excluants, mais aussi parce qu'ils contribuent fortement à «garantir et perpétuer de manière dystopique les rapports de (re)production actuels, inhumains et autodestructeurs» (p. 116).

Son troisième argument est d'ordre pratique et s'appuie sur la prise de conscience d'une implication commune dans les rapports de force mondiaux. Si l'on veut sérieusement s'opposer au traitement chauviniste de la «crise multiple», il faut aussi «lutter de manière crédible contre les régimes frontaliers restrictifs et le racisme qui leur est nécessairement lié» (p. 126). La lutte pour la liberté de circulation à l'échelle mondiale devient ainsi «l'expression d'une solidarité politique transnationale dans la lutte pour des conditions de vie humaines à travers le monde» (p. 255).

Réaliser une utopie

Les revendications en faveur d'une liberté de mouvement globale et d'une «politique des frontières ouvertes», aussi utopiques

puissent-elles paraître à première vue, apparaissent, à la lumière de l'analyse de Georgi, comme des positions émancipatrices en phase avec leur temps. Dans la dernière partie de son livre, il se penche donc sur la question difficile des mesures

situation historique actuelle, l'ouverture des frontières et la liberté de mouvement mondiale ne peuvent être réalisées que comme éléments partiels de transformations profondes et de grande envergure qui remodeleraient le mode de socialisation

« Les revendications en faveur d'une liberté de mouvement apparaissent, à la lumière de l'analyse de Georgi, comme des positions émancipatrices en phase avec leur temps. »

à prendre pour les concrétiser. Georgi esquisse un processus à long terme et contre-hégémonique qui commence par la création d'espaces de liberté et, à moyen terme, déclenche une transformation socio-écologique globale grâce à des réformes radicales et des ruptures émancipatrices.

La liberté de mouvement n'est pas une utopie lointaine, Georgi montre au contraire qu'elle est déjà une réalité vécue à maints égards dans les pratiques migratoires et les projets solidaires. Ce livre extrêmement intéressant se termine toutefois par la conclusion que «dans la

capitaliste sur le plan socio-écologique et le remplacerait par des rapports de (re) production alternatifs» (p. 258).

(Sn)



Romandie

Retour sur deux luttes contre la violence structurelle des Centres fédéraux d'asile (CFA)

Genève: Contre un CFA sous les avions et l'école en prison

Une odieuse négociation entre le Conseil d'État genevois et le SEM a permis de réduire le nombre d'exilé-es accueilli-es par le canton en échange de la construction d'un Centre fédéral sur la commune du Grand-Saconnex. Prévu au bout de la piste d'atterrissage de l'aéroport, entouré de grillages et contigu à un bâtiment de détention administrative, il s'agit d'un complexe semi-carcéral voué à pousser

et que les parents «expriment» ce souhait. Une victoire en demi-teinte donc, mais les militant-es ne lâcheront pas.

Par ailleurs, la coalition contre le CFA du Grand-Saconnex s'active depuis le printemps pour faire lumière dans cette boîte noire et la dénoncer. Des actions ont été organisées durant plusieurs semaines, notamment un forum-expo en mai. Une manifestation pour fermer le CFA a lieu, alors que l'inauguration officielle du centre est annulée.

«Prévu au bout de la piste d'atterrissage de l'aéroport, entouré de grillages et contigu à un bâtiment de détention administrative, il s'agit d'un complexe semi-carcéral voué à pousser les personnes au départ.»

les personnes au départ. Le SEM annonce que ce CFA sera «sans tâches procédurales», c'est-à-dire que son usage vise «essentiellement des personnes qui font l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée».

En 2017, à l'annonce de cette négociation, plusieurs organisations ont dénoncé le choix du Canton d'accepter la création d'un CFA. Une coalition a ainsi vu le jour, pour lutter contre le projet et a organisé des actions entre 2020 et 2021. En 2025, année de l'ouverture, les mobilisations ont repris.

En début d'année, l'initiative du syndicat SSP, de nombreuses associations réagissent par une lettre ouverte puis une pétition à l'annonce du Département de l'instruction de prévoir une scolarisation à l'intérieur du CFA, hors des écoles publiques. Une décision qui viole le droit fondamental des enfants à une éducation sans discrimination.

Après une bataille de plusieurs mois et le dépôt de près de 7000 signatures, le Conseil d'État recule et propose une scolarisation dans les écoles alentour, sous conditions: avoir suffisamment de places

«À Boudry, on vivait sous un contrôle constant. Chaque fois que je sortais ou rentrais dans le bâtiment, les agents de sécurité me fouillaient. Parfois plus de 20 fois par jour», témoigne un ancien résident. «Le plus dur, c'était le silence. Beaucoup de requérants n'osaient pas parler. Ils avaient peur que leurs plaintes soient mal vues et que cela mette en danger leur demande d'asile. Alors, ils souffraient en silence».

«Tu travailles avec l'humain. Le but devrait être de faire de l'accompagnement, pas du rendement», confie un ancien employé d'ORS, «Mais les gens investis, on les pousse dehors. Ils veulent des collaborateurs dociles, pas ceux qui réfléchissent».

Un changement de paradigme complet est nécessaire et des actions immédiates doivent être entreprises: la fermeture des CFA dans les immenses structures actuelles, un accueil digne par du personnel formé en travail social, la suppression des règlements insensés, une prise en charge médicale sans restriction et une application stricte des règles en matière de droit du travail. Les CFA normalisent l'encampement et des restrictions racistes d'accès aux droits. L'asile n'est pas un problème ou une menace. Les personnes en exil doivent être soignées, protégées et accueillies avec solidarité.

En juin, le CFA a ouvert ses portes. Une première permanence s'est tenue en juillet devant les grilles, afin d'informer les résident-es sur les associations de soutien existantes à Genève. La coalition entend mettre en place des liens avec les personnes contraintes de résider dans ce CFA par tous les moyens, dès la rentrée scolaire.

Neuchâtel: Dénonciation du continuum de violences

Le 19 juin dernier, une conférence de presse intitulée: «Les conditions de vie et de travail dans les CFA sont maltraitantes et malveillantes» a été organisée par Droit de rester Neuchâtel et les syndicats. Il s'agissait de mettre à nouveau en lumière les violences multiples subies par les personnes qui vivent dans ces CFA, mais également les conditions de travail inacceptables imposées par le SEM à travers les mandats des sociétés privées ORS, Protectas ou Securitas. De nombreux témoignages ont été récoltés et seront publiés petit à petit sur la nouvelle page instagram dédiée: @paroles-descentes.

Aude Martenot et Louise Wehrli
Solidaritetattes.ch
Rester.ch

Dossier : 40 ans de Schengen

Un projet ambivalent en mode crise permanente

Quarante ans après la signature des accords de Schengen, trente ans après la première suppression des contrôles aux frontières et dix ans après l'effondrement du régime frontalier européen en 2015, « Schengen » est à nouveau en crise.

Le 14 juin 1985, l'Allemagne, la France et les pays du Benelux ont signé un accord visant à supprimer progressivement les contrôles de personnes aux frontières communes. Dix ans plus tard, en mars 1995, les barrières entre les cinq pays ainsi qu'entre l'Espagne et le Portugal ont été effectivement supprimées. L'Italie et l'Autriche ont suivi en 1998, la Grèce en 2000 et les cinq pays scandinaves en 2001. Le petit village luxembourgeois de Schengen est devenu le symbole de la libre circulation en Europe.

Après l'élargissement historique de l'UE à l'Est en 2004, les trois États baltes, cinq pays d'Europe de l'Est et Malte ont également rejoint l'espace Schengen en 2007. La Suisse a suivi en 2008, puis le Liechtenstein en 2011 et la Croatie en 2023. Au début de cette année, la Bulgarie et la Roumanie ont finalement complété le groupe, qui compte désormais 29 États membres.

Une forteresse aux fondations fragiles

Ce projet central de l'unification européenne avait toutefois dès le départ un revers : avec la suppression des frontières intérieures, la frontière extérieure de l'Europe est devenue l'instrument le plus important dans la lutte contre la fuite et la migration. Avec Frontex, l'UE s'est dotée de sa propre garde-frontières, tandis qu'à l'intérieur, le système inhumain de transfert des réfugiés prévu par le règlement de Dublin et des bases de données telles qu'Eurodac et le système d'information SIS ont veillé à ce que les réfugiés soient privés de la liberté de mouvement prévue par l'accord de Schengen.

En 2015, cependant, cette prétendue « forteresse Europe » s'est révélée reposer sur des fondations fragiles, lorsque des centaines de milliers de réfugiés ont réussi à franchir les murs et les barrières et par là ébranlé le régime frontalier. Depuis lors, l'espace Schengen n'a plus connu de répit. L'UE a d'abord tenté de tenir les exilés à l'écart de l'Europe par des accords d'externalisation douteux, des hotspots et des pushbacks. Avec le pacte sur l'asile, elle a récemment ancré cette politique de fermeture dans le droit d'asile et a une nouvelle fois opposé un cadre européen aux diverses crises apparues dans le cadre de « Schengen ».

Refoulements aux frontières intérieures

Cependant, de nombreux États membres estiment que la réforme du RAEC ne va pas assez loin ou arrive trop tard. Poussés par la propagande de l'extrême droite et la croyance erronée que les contrôles aux frontières nationales peuvent réellement endiguer les mouvements migratoires, plus de la moitié des 29 États membres ont rétabli des contrôles systématiques à leurs frontières intérieures en 2025. Et ce, bien que, selon le code frontières Schengen, ceux-ci ne soient autorisés qu'en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure et uniquement pour une durée limitée.

C'est l'Allemagne qui va le plus loin. Après que l'ancien gouvernement avait déjà étendu les contrôles à toutes les frontières du pays à l'automne 2024, le nouveau gouvernement du chancelier Merz l'a encore surpassé. Depuis mai 2025, il renvoie les réfugiés aux frontières allemandes même s'ils veulent déposer une demande d'asile. Il s'agit là d'une escalade illégale de la politique de fermeture des frontières, qui non seulement vide de sa substance le droit d'asile, mais viole aussi clairement le règlement de Dublin, comme le montre l'interview de Lea Schlunegger dans ce dossier.

La multiplication des contrôles aux frontières et des refoulements à l'intérieur de l'Europe n'est pas seulement le signe d'un abandon progressif d'une politique européenne commune en matière d'asile, elle remet également en question la liberté de mouvement dans l'espace Schengen – et donc l'idée même d'une Europe unie. La récente réforme du régime d'asile européen commun peut donc être interprétée comme une tentative de sauver ce qui peut encore l'être de Schengen. Car une chose est claire : si la mise en œuvre pratique du pacte sur l'asile échoue au niveau européen, ce n'est pas seulement le système de Dublin qui s'effondrera, mais aussi le rêve d'une Europe sans frontières.

(Sn)



Schengen sous pression

Refoulements illégaux à la frontière allemande

Le nouveau gouvernement fédéral allemand a tenu sa promesse et, depuis mai, refoule également à la frontière les réfugié·es qui demandent l'asile. Lea Schlunegger, avocate à la Freiplatzaktion Basel, nous explique cette nouvelle pratique.

Sosf : Refoulement des personnes aux frontières allemandes, alors même qu'elles y déposent une demande d'asile : en tant que juriste, qu'as-tu pensé lorsque tu as entendu parler pour la première fois de ces projets du gouvernement allemand ?

Lea Schlunegger : Je n'ai pas été vraiment surprise. Les contrôles (illégaux) aux frontières allemandes existent depuis de nombreuses années. L'Allemagne avait déjà introduit des contrôles « temporaires » à la frontière autrichienne lors de la crise des réfugié·es de 2015 et les avait prolongés à plusieurs reprises, la dernière fois au printemps 2023. À partir d'octobre 2023, des contrôles policiers ont également été mis en place aux frontières avec la Pologne, la République tchèque et la Suisse, et ont depuis été prolongés à plusieurs reprises. Le 16 septembre 2024, l'Allemagne a finalement étendu ces contrôles de manière systématique à ses neuf frontières terrestres et les a maintenus en vigueur pour une durée initiale de six mois, avec possibilité de prolongation.

Cette mesure était déjà contraire au droit européen. Mais le fait que l'Allemagne refoule désormais les réfugié·es qui demandent l'asile porte atteinte aux principes fondamentaux du système d'asile. Si les demandeur·ses d'asile sont déjà exclu·es de la procédure à la frontière, la procédure de Dublin et le droit à la protection sont de facto dénués de leur fondement. Cela est extrêmement préoccupant sur le plan juridique.

Le gouvernement fédéral invoque une dérogation prévue dans les traités européens qui

permettrait de contourner les règles de Dublin en cas de menace pour la sécurité ou l'ordre public. Pourquoi cela n'est-il pas juridiquement acceptable ?

Le gouvernement fédéral, représenté par le ministre de l'Intérieur Dobrindt, justifie les contrôles aux frontières actuels en se référant à l'article 72 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui attribue aux

« Cette mesure était déjà contraire au droit européen. Mais le fait que l'Allemagne refoule désormais les réfugié·es qui demandent l'asile porte atteinte aux principes fondamentaux du système d'asile. »

États membres la responsabilité du maintien de l'ordre public et de la sécurité intérieure. La question se pose alors de savoir si un État membre peut invoquer l'article 72 TFUE pour maintenir des contrôles aux frontières intérieures lorsque les dérogations prévues par le code frontières Schengen (articles 25 à 29 CFS) ne le permettent pas.

La réponse est simple : non. C'est également la conclusion à laquelle est parvenue la CJUE. L'article 72 TFUE ne permet pas de déduire « une réserve inhérente au traité qui exclurait du champ d'application du droit de l'Union toute mesure prise dans l'intérêt de l'ordre public ou de la sécurité publique » (CJUE, arrêt du 2 avril 2020, C-715/17, C-718/17 et C-719/17, (143), Commission/

Pologne, Hongrie, République tchèque). Une mesure prise dans l'intérêt de l'ordre public ne peut donc pas être simplement exclue du champ d'application du droit de l'Union. Cela compromettrait l'unité et le caractère contraignant du droit européen.

Les exceptions telles que l'article 72 TFUE doivent être interprétées de manière restrictive et ne peuvent

« Le jugement du tribunal administratif de Berlin est un signal clair. Le refoulement à la frontière de personnes en quête de protection, sans examen individuel de leur demande d'asile, est illégal. »

être invoquées que dans des cas très spécifiques et exceptionnels. Un recours général à cet article, comme tente actuellement de le faire le gouvernement fédéral allemand, n'est donc pas juridiquement acceptable.

En juin, le tribunal administratif de Berlin a également jugé illégal le refoulement de trois personnes somaliennes à la frontière germano-polonaise. D'autres plaintes sont actuellement en cours.

Le jugement du tribunal administratif de Berlin est un signal clair. Le refoulement à la frontière de personnes en quête de protection, sans examen individuel de leur demande d'asile, est illégal.

Il est important de faire une distinction: un contrôle de police, même s'il est gênant, discriminatoire ou motivé par le racisme, ne constitue dans un premier temps et pour certaines personnes, comme moi par exemple, qu'une restriction de la liberté de circulation. Mais dans le cadre de ces contrôles, les personnes en quête de protection ne sont pas simplement arrêtées et contrôlées, elles sont immédiatement refoulées, sans examen de leur situation individuelle et sans vérification du pays responsable selon les règles de Dublin ou de l'existence de raisons humanitaires s'opposant à un refoulement. Cela est fondamentalement contraire au droit européen en vigueur et leur refuse de facto l'accès à la procédure d'asile.

Au total, depuis début mai, quelque 350 demandeur-ses d'asile ont été refoulé-es à toutes les frontières allemandes. Qu'est-ce que cela dit de la pertinence de telles mesures restrictives ?

Si, malgré un renforcement massif des contrôles aux frontières pendant plusieurs mois, seuls 350 demandeur-ses d'asile ont été refoulé-es, cela montre avant tout une chose: il ne s'agit pas ici de prévenir réellement des dangers ou de « contrôler efficacement les migrations », mais bien de mener une politique symbolique. Et je tiens à préciser que chacun de ces 350 refoulements était probablement illégal et constitue pour chaque personne, avec son histoire et son expérience propres, une grave atteinte à son autodétermination et à sa liberté de circulation.

En outre, lorsque des personnes sont refoulées à la frontière, il leur est extrêmement difficile d'accéder à des structures d'aide et à des conseils juridiques. Seuls quelques-uns ont accès à des informations sur leurs droits et peuvent se permettre de saisir la justice. Le policier qui contrôle et refoule ne va pas dire de lui-même que ce refoulement est illégal. Une fois dans un autre

pays, il est généralement difficile pour la personne de contacter une représentation légale et elle doit d'abord subvenir à ses besoins fondamentaux, tels que le logement, la nourriture et l'orientation, et n'a peut-être pas toujours les ressources nécessaires pour mener une longue procédure.

Il est clair que ces mesures sont disproportionnées par rapport à l'objectif déclaré, qui est de protéger la sécurité intérieure. Elles alimentent plutôt les préjugés stéréotypés sur les « étrangers criminels » et créent un climat d'exclusion. Les dommages juridiques et humains sont immenses.

Tu travailles à Bâle pour l'association Freiplatzaktion, où vous êtes confrontés depuis longtemps aux contrôles effectués par la police fédérale allemande en Suisse. Comment se déroulent-ils à Bâle ?

Les policiers allemands à qui j'ai posé la question en mars à la gare Badischer Bahnhof m'ont expliqué que les personnes sans documents de voyage valides ou sans autorisation d'entrée sont contrôlées dès le train entre la gare CFF de Bâle et la gare Badischer Bahnhof. C'est-à-dire sur le territoire suisse. Si l'entrée leur est refusée, elles doivent quitter le train ou ne sont même pas autorisées à monter. Elles sont ensuite enregistrées au poste de police allemand de la gare Badischer Bahnhof. Une demande de prise en charge est alors adressée aux autorités suisses. Selon les agents, celle-ci reçoit généralement une réponse dans un délai d'une à deux heures. Si elle est acceptée, les autorités suisses prennent en charge la personne concernée et la transfèrent généralement au centre fédéral d'asile (CFA), ce qui est pratique car celui-ci se trouve juste à côté. Si la demande est rejetée, la personne est généralement libérée devant la gare au bout de quatre à cinq heures au plus tard. Les mineur-es doivent en principe être pris en charge par la Suisse.

Il faut garder à l'esprit qu'à ce moment-là, les personnes se trouvent dans un commissariat allemand, dans une gare allemande, en train de discuter avec des fonctionnaires allemands. Cependant, si elles répondent par l'affirmative à la question de savoir si elles souhaitent déposer une demande d'asile, cela signifie qu'elles doivent déposer leur demande en Suisse, car la gare de Badischer Bahnhof se trouve sur le territoire suisse. Cela signifie que si ces personnes entrent effectivement en Allemagne à un moment donné et tentent à nouveau de déposer une demande d'asile, la Suisse sera responsable d'elles en vertu du règlement de Dublin. Cela me semble extrêmement trompeur et peut avoir de graves conséquences pour les personnes concernées.

Comment ces interventions allemandes sur le territoire suisse sont-elles légalement acceptables ?

Le fait que les fonctionnaires allemand-es soient autorisés à effectuer de tels contrôles sur le territoire suisse et qu'une telle situation puisse se produire trouve son origine dans un accord conclu en 1961 entre la Suisse et l'Allemagne. Ironiquement, cet accord visait principalement à faciliter le passage des frontières. Pour faciliter et accélérer ces passages, les contrôles douaniers et policiers devaient être fusionnés, ce qui suppose que les États voisins soient autorisés à exercer leurs activités officielles dans l'autre État.

Cela signifie-t-il qu'il n'est pas nécessaire de refouler les demandeur-ses d'asile à la frontière allemande à Bâle pour les empêcher d'entrer en Allemagne ?

Exactement, car du point de vue des autorités allemandes, il ne s'agit pas de refoulements, puisque les contrôles ont lieu sur le sol suisse.

Avez-vous néanmoins constaté des changements depuis le printemps ?

En réalité, peu de choses ont changé, car les contrôles ont toujours eu lieu sur le territoire suisse. Mais il est clair que la situation est très pénible et oppressante. Chaque tram et chaque train en direction de l'Allemagne est contrôlé. On voit partout et à tout moment des policières et des personnes se faire contrôler. En général, il s'agit de personnes racisées. Cela a également un effet sur le moral et le sentiment de sécurité. Je pense que ce sont les contrôles et la présence constante de la police qui créent un sentiment d'insécurité et de danger. Je suis donc toujours stressée lorsque je dois passer par la gare.

Lea Schlunegger

travaille comme avocate à la Freiplatzaktion Basel et est directrice générale des Juristes démocrates de Suisse.

Aux frontières de la Suisse

La goutte d'eau qui fait déborder le vase

La prétendue contrôlabilité de la fuite et de la migration par l'instrument de pouvoir qu'est la frontière est souvent au centre des débats sur la politique d'asile en Suisse. Face à la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen et à la menace d'une réaction en chaîne à travers l'Europe, l'UDC a réussi à imposer en partie sa revendication de «protection des frontières nationales suisses».

Au printemps, les deux chambres du Parlement ont adopté une motion demandant au Conseil fédéral d'«intensifier les contrôles aux frontières suisses». Contrairement à ce que demande l'UDC, il ne s'agit pas de contrôles systématiques ni du refoulement des demandeur-ses d'asile, mais d'une augmentation de la fréquence des contrôles, comme la Suisse l'avait déjà fait en 2024 lors des Jeux olympiques de Paris. Cependant, même cette proposition de compromis adoptée n'est rien d'autre qu'une mesure symbolique, et ce pour trois raisons :

Juridiquement discutable

Comme la Suisse n'est pas membre de l'UE et ne fait donc pas partie de l'union douanière, elle peut certes effectuer des contrôles en l'absence de soupçons concrets à ses frontières nationales. Les autorités douanières et de protection des frontières peuvent également prononcer des décisions de renvoi relevant du droit des étranger-es. Ces dernières doivent toutefois être exécutées par les autorités cantonales de migration, ce qui exclut un refoulement direct aux frontières nationales.

Pratiquement inefficace

Dans la pratique, le renforcement demandé des contrôles aux frontières n'entraînera pas non plus une baisse des passages irréguliers. Déjà pendant les contrôles plus intensifs de l'été 2024, le nombre de personnes exilées appréhendées était nettement inférieur aux chiffres de l'année précédente. L'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF) a même

parlé du fait que «renforcer temporairement les contrôles aux frontières n'a pas eu d'effet sur la migration irrégulière».

Politiquement dévastateur

En revanche, le signal politique que donnent les autres partis en se laissant entraîner dans le sillage de l'UDC est désastreux. Au lieu de s'opposer résolument au discours sur le «chaos de l'asile», ils ne font qu'apporter de l'eau au moulin de l'extrême droite. Et celle-ci continuera de se vanter d'être la seule à oser réellement combattre la prétendue «perte de contrôle à la frontière».

(Sn)



Décision de justice

Pas de délit de solidarité pour Caroline

Caroline Meijers, présidente du Mouvement jurassien de soutien aux sans-papiers, a rendu un service. Elle avait mis à disposition son adresse postale, pour qu'un requérant d'asile syrien puisse garder sa procédure ouverte, sans pour autant devoir habiter dans un centre fédéral d'asile.

Un petit coup de pouce, pour augmenter ses chances d'obtenir l'asile et lui épargner les conditions indignes des hébergements collectifs. Mais les autorités migratoires tiennent mordicus à le renvoyer. Trois pandores jurassiens débarquent alors au petit matin chez la militante, fouillent, et ne trouvent pas trace du jeune homme. Ils sont un peu gênés aux entournures: comme le relate Caroline, eux-mêmes trouvent la mission démesurée.

Néanmoins, une plainte est déposée, pour facilitation de séjour illégal, en infraction à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). La présidente du MJSSP fait recours, par principe politique. Elle refuse qu'on condamne la solidarité.

« La présidente du MJSSP fait recours, par principe politique. Elle refuse qu'on condamne la solidarité. »

Plus d'une année après, le 8 juillet de cet été, l'audience a lieu au tribunal de première instance de Porrentruy. Un groupe de soutien de plus de 80 têtes est présent, et explose de joie au moment du verdict: acquittement total, alors que le ministère public exigeait une peine pécuniaire de 30 jours amende avec sursis. Le juge estime les faits trop faibles pour être condamnés.

Comme l'indique le Quotidien jurassien, une jurisprudence du TAF estime que pour qu'il y ait véritablement aide au séjour illégal, les personnes doivent être cachées pendant plusieurs mois. Avis à qui n'entend pas se laisser intimider: nous n'avons toujours pas besoin de demander leur passeport aux personnes à qui nous donnons un coup de main.

(Sg)

Apparemment les Talibans ne sont pas si dangereux que ça

Après avoir remis en cause le caractère autoritaire du régime érythréen, puis commencé la mise en œuvre d'une motion de l'UDC exigeant de ne plus accorder de protection à toutes les

autorités politiques. De là à dire que notre administration fédérale anticipe les demandes des partis xénophobes qui sapent les fondements du droit d'asile session parlementaire après session parlementaire, il n'y a qu'un pas; que nous n'hésitons pas vraiment à franchir.

Concrètement, les personnes visées sont les jeunes hommes en bonne santé, capables de travailler et disposant d'un réseau familial ou social en Afghanistan. Les hommes en procédure d'asile, voire même ceux ayant obtenu une admission provisoire peuvent être concernés. Selon

le SEM lui-même, il s'agit d'une petite minorité des Afghan-es présent-es en Suisse. Plusieurs organisations d'aide juridique rapportent cependant déjà une inquiétude généralisée dans la communauté afghane en Suisse.

À cela s'ajoute un refus de visa humanitaire rapporté par l'ODAE romand². Une famille afghane s'est vu nier le droit de demander l'asile en Suisse sous prétexte qu'elle ne «serait pas face à un danger imminent et concret tant qu'elle se plie aux règles imposées par le régime taliban».

(Sg)

¹ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/afghanistan.html>

² À lire sur odae-romand.ch

« Plusieurs organisations d'aide juridique rapportent déjà une inquiétude généralisée dans la communauté afghane en Suisse. »

personnes ukrainiennes fuyant la guerre, ou encore minimisé les risques encourus par les opposant-es politiques et minorités kurdes de Turquie, les autorités migratoires suisses s'attaquent désormais à un nouveau groupe important de personnes réfugiées en Suisse: les Afghans.

Changement de pratique du SEM

Via une fiche d'information¹, le Secrétariat aux migrations (SEM) déclare que la situation sécuritaire en Afghanistan s'est «nettement améliorée» trois ans après la prise de pouvoir par les Talibans. Comment le SEM justifie-t-il cette appréciation? En avançant le fait que d'autres pays européens examinent l'exécution du renvoi et l'estiment licite dans certaines situations.

Il est précisé encore que ce changement de pratique peut se réaliser sans consultation des



Le TAF casse une décision du SEM

Le SEM doit prendre position sur les défaillances systémiques en Grèce

Bien que les transferts Dublin vers la Grèce aient été généralement suspendus en 2011, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a recommencé en été 2024 à donner de nombreuses décisions de non-entrée en matière. Un arrêt de référence du Tribunal administratif fédéral (TAF) l'a contredit sur cette pratique en juin 2025. Le répit pourrait cependant n'être que de courte durée.

Que les décisions de renvoi Dublin vers la Grèce aient repris en même temps que l'introduction de la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) n'est pas une coïncidence. La Commission européenne est même très

« Il est probable que les renvois Dublin vers la Grèce redeviennent un problème pour les personnes exilées et les organisations qui défendent leurs droits. »

explicite : elle affirme viser une « transition harmonieuse vers le dispositif établi par le règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration », c'est-à-dire le durcissement des règles de Dublin amené par la réforme. Pour cela, l'Union européenne (et la Suisse) ont massivement investi dans les structures d'asile en Grèce, comme exposé dans une communication au Parlement et au Conseil européens.

Conditions d'accueil dégradantes

Sur le terrain, les améliorations promises ne convainquent pas. Un rapport d'ONG de février 2025 affirme que les personnes renvoyées via Dublin sont encore à risque de traitements inhumains ou dégradants. Un centre d'accueil pour personnes mineures, financé à hauteur de 4 millions par la Suisse a dû être fermé en juin dernier suite à la révélation de violations des droits humains. Enfin, de très nombreuses personnes quittent la Grèce pour l'Europe continentale, même après y avoir reçu une protection internationale. Les conditions de vie et d'accès à la santé sont nettement insuffisantes. L'avocate suisse Stephanie Motz, avec AsyLex, a d'ailleurs récemment gagné deux cas importants devant le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination envers les femmes (CEDAW), prouvant qu'un renvoi vers la Grèce exposait les deux bénéficiaires d'un statut en Grèce à des risques de violences basées sur le genre et que leur protection n'y était pas garantie.

Le retour des renvois Dublin vers la Grèce ?

Pourtant, la Commission européenne conclut « qu'il n'existe pas de défaillances systémiques dans le régime d'asile et d'accueil en Grèce continentale ». Si le TAF rejette cette argumentation, c'est sur une question de forme, la communication de la Commission européenne n'étant pas un texte légalement contraignant. Il n'est sans doute qu'une question de temps avant que cette estimation fasse autorité. Alors il est probable que les renvois Dublin vers la Grèce redeviennent un problème pour les personnes exilées et les organisations qui défendent leurs droits.

Ces récents développements posent en outre une question démocratique. Si on lit bien la communication de la Commission européenne, on voit qu'elle affirme que la situation s'est améliorée en Grèce continentale. Cela veut dire qu'elle reste problématique sur les îles. Or, c'est l'approche des hotspots, justement en vigueur sur les îles grecques, qui est censée être appliquée à toutes les frontières extérieures européennes via la réforme actuelle du RAEC. Est-ce que les parlementaires suisses vont remettre en question le fait d'approuver la reprise d'un système qui est, au moment du processus législatif, considéré comme défaillant ?

(Sg)

¹ COM(2025) 170 final, 4.4.25, disponible sur eur-lex.europa.eu

² voir bulletin sosf 2/25, p. 6

³ Das Kinderlager von Samos wird geräumt – die Probleme bleiben, Republik, 19.06.25

⁴ <http://bit.ly/4olpvLG>

Une Suisse au noir, Isabelle Flükiger

« Ce que je sais encore, c'est que dans mon petit pays le patronat est maître. Maître et prisonnier, car en s'appliquant à lui enlever toute entrave, on ne lui laisse qu'un choix: la mise sur pied d'une armée d'esclaves. »

« Le noyau du récit c'est cet incroyable enchevêtrement de lois, pratiques et accords tacites qui permettent depuis des années d'exploiter les personnes sans papiers, tout en les criminalisant et les rendant responsables de leur situation. »

C'est la conclusion à laquelle arrive, entre autres, Isabelle Flükiger au terme de son enquête sur « Une Suisse au noir ». Son récit a été publié en français chez Antipodes et en allemand chez Rotpunkt Verlag.

Sur une centaine de pages, elle nous déroule le fil de son périple vertigineux dans les coulisses de la construction, littéralement, de l'opulente suisse. Cela commence dans un restaurant de Berne, où une amie aisée financièrement lui apprend qu'elle a engagé une femme sans-papiers pour s'occuper de ses enfants. Elle fait de son étonnement son ordre de mission: elle veut découvrir comment il est possible que des personnes qui séjournent illégalement en Suisse paient des impôts, soient affiliées à des assurances et se fassent engager par des patrons. Par beaucoup de patrons.

Le bouquin se lit plus comme une excellente enquête journalistique que comme un roman. Les personnages sont vivants et crédibles mais ils ne sont pas le cœur de l'ouvrage, contrairement à ce que pourrait faire penser le titre en allemand, « Gloria. Mohammed. », qui reprend leurs prénoms.

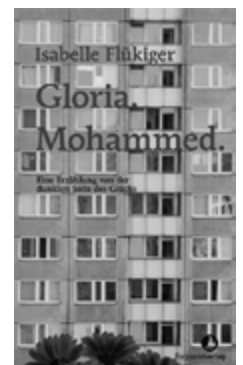
Le noyau du récit c'est cet incroyable enchevêtrement de lois, pratiques et accords tacites qui permettent depuis

des années d'exploiter les personnes sans papiers, tout en les criminalisant et les rendant responsables de leur situation. Le roman donne la parole à presque tous les acteurs de l'exploitation des personnes sans titre de séjour en

Suisse. Les personnes sans-papiers elles-mêmes, mais aussi les contrôleurs du travail, les administrations, et les employeurs. Une fresque qui permet aux personnes connaissant déjà la problématique de réaligner les pièces du puzzle, mais aussi aux personnes totalement étrangères à la question, de comprendre, avec un livre qui se lit d'une traite, que l'illégalité de séjour a une fonction déterminante dans la conservation des rapports de pouvoir. Parce que le patronat qui est maître, c'est aussi celui qui fait voter les lois au Parlement pour empêcher les sans-papiers de défendre leurs droits.

Il y a cependant une grande absente dans ce récit: la société civile. Les collectifs ou associations sont évoqués ça et là, sans être nommés clairement. Et surtout leur rôle dans les avancées des droits des personnes sans-papiers est quasiment passé sous silence. C'est dommage, surtout considérant que le mouvement des sans-papiers du début des années 2000 avait un ancrage solide à Fribourg, canton où se situe l'action du roman.

(Sg)



IMPRESSUM

BULLETIN

SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-768x

Tirage de cette édition:

2500 allemand / 700 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2059 allemand / 521 français

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction:

Simon Noori (Sn), Sophie Guignard (Sg), Peter Frei (Pf)

Traductions:

Sosf

Lectorat: **Sosf**

Photos:

Janina Böttger

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:

le 10 octobre 2025

Nous nous réservons le droit d'abrégier le courrier des lecteurs

Cotisation 2025 abo inclus:

salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salariés Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Éditrice:

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Shishai Haile, co-coordonateur du Parlement des Réfugié-es

« Avec nous plutôt que sur nous »

Shishai Haile n'a pas pu terminer ses études de philosophie religieuse en Érythrée. Il a fui en 2015 vers la Suisse où il a suivi une formation de spécialiste en migration et d'interprète interculturel. À 34 ans il est co-coordonateur du Parlement des Réfugié-es et responsable de la Commission pour la santé mentale des réfugié-es.

C'est en grande partie grâce à Shishai Haile que le projet a pu voir le jour. En 2020, lors d'une formation continue de NCBI, lui et d'autres participant-e-s au projet « Unsere Stimmen » (Nos voix) ont réfléchi à un nouveau format participatif. Il existe depuis longtemps en Suisse les sessions des jeunes et des femmes, il devrait en être de même pour les réfugié-es. C'est ainsi qu'a été fondé le Parlement des Réfugié-es, selon la devise « Avec nous plutôt que sur nous ». Depuis, les réfugié-es (chaque année

souvent cyniques, blessantes et marquées par des idées excluantes ou racistes. » Shishai souligne un aspect facilement oublié: « Chaque personne réfugiée apporte sa propre histoire, son propre potentiel et ses propres besoins. Mais ces réalités individuelles sont rarement prises en compte. Il y a une contradiction dans la politique d'intégration: les réfugié-es doivent s'intégrer, mais en même temps, on leur rend la tâche difficile, par exemple en leur refusant l'accès au travail, à l'éducation ou à la participation à la vie sociale. »

« Chaque personne réfugiée apporte sa propre histoire, son propre potentiel et ses propres besoins. Mais ces réalités individuelles sont rarement prises en compte. »

en plus grand nombre) formulent des recommandations qui sont présentées lors d'auditions publiques en collaboration avec des expert-es et des politicien-nés.

Son expérience de vie, sa formation et son activité lui permettent d'avoir un regard critique et incisif sur la politique en Suisse. « Les débats politiques sur l'asile et la migration semblent technocratiques et inhumains. Il s'agit principalement de chiffres. Pour moi, ces discussions sont

Lors de la cinquième session du Parlement des Réfugié-es, des discussions ont notamment eu lieu avec des personnes handicapées, des parents isolé-es et des proches aidants. Shishai a côtoyé des personnes qui rencontrent des difficultés supplémentaires à leur intégration. Cette double discrimination est préoccupante:

« Ces obstacles systématiques entravent l'intégration dès le départ. »

Il existe toutefois des évolutions positives: « Dans certains cantons, comme en Argovie, un dialogue s'est instauré entre l'administration, les responsables politiques et les réfugié-es. Je considère que ces processus participatifs sont très importants. Ils ouvrent la voie à une politique d'asile équitable et efficace, qui concilie droits humains et intérêts de la société. »

ANNONCES

**324 Stunden Care-Arbeit
o Kompensation
1 Wut im Bauch
1 WOZ-Abo**

Dein Leben wird **politischer**.
Dein Anspruch an eine gute Zeitung bleibt.



WOZ – eine Zeitung fürs Leben.
Jetzt abonnieren.
woz.ch/abo

WOZ



für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf Wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



Shishai Haile en est convaincu: «Les réfugié-es ne sont pas un fardeau, nous sommes une ressource. Grâce à notre expérience, nos compétences et notre engagement, nous pouvons apporter une contribution importante si on nous en donne la possibilité. Une politique migratoire durable ne doit pas être ardue, mais permettre la participation, en particulier pour les personnes confrontées à des défis supplémentaires.»

Après cinq sessions du Parlement des Réfugié-es, Haile dresse un bilan équilibré: le fait que les décideur-ses politiques, en particulier des partis de droite, soient souvent absent-es reste un défi. En outre, les problèmes réels des réfugié-es, tels que les troubles psychologiques, la non-reconnaissance des diplômes ou la discrimination, sont souvent ignorés. Il critique également la politique d'expulsion de la Suisse, notamment les propositions politiques visant à renvoyer des réfugié-es en Ukraine malgré la guerre qui y sévit actuellement.

Il se dit toutefois encouragé par le fort engagement des participant-es: dix commissions thématiques ont préparé la session de manière intensive. Des réfugié-es d'origines très diverses ont collaboré avec des expert-es et des organisations partenaires. Enfin, des revendications telles que des conditions de logement adaptées aux enfants, l'accessibilité sans obstacle pour les personnes handicapées, la protection des personnes LGBTIQ+ et un nouveau statut de protection humanitaire H ont reçu un large soutien. Le conseiller fédéral Beat Jans a rendu hommage aux réfugié-es en tant qu'expert-es de leur propre réalité et a souligné l'importance de leur voix.

Shishai Haile en conversation avec (Sg)

Agenda

enou9h. Journées d'action pour la résistance anti-raciste et décoloniale et les luttes migratoires

3-6 SEPTEMBRE 2025, ZÜRICH

Plus d'infos et le programme entier: www.aktionstage-enough.ch

Courses solidaires 2025

13 SEPTEMBRE 2025, BÂLE: 10. LAUF GEGEN GRENZEN, DÈS 12H30, CLARAMATTE

13 SEPTEMBRE 2025, BERNE: SOLILAUFG FÜR SANS-PAPIERS, DÈS 14H, MÜNSTERPLATZ

20 SEPTEMBRE 2025, ST. GALL: 5. SOLILAUFG FÜR DIE IG SANS-PAPIERS

21 SEPTEMBRE 2025, ZÜRICH: 24. LAUF GEGEN RASSISMUS, DÈS 10H, BÄCKERANLAGE

27 SEPTEMBRE 2025, LUCERNE: SOLILAUFG FÜR GEFLÜCHTETE MENSCHEN, DÈS 12H, LIDO-WIESE

En septembre, des courses solidaires contre le racisme et les frontières, ainsi qu'en faveur des personnes réfugiées et sans-papiers sont à nouveau organisées dans de nombreuses villes.

La nuit de la solidarité

25 OCTOBRE 2025, À PARTIR DE 17 H
ROTE FABRIK, ZÜRICH

La Freiplatzaktion Zürich (40 ans), la Sans-Papiers Anlaufstelle SPAZ (20 ans) et Sosf (25 ans) fêtent ensemble leurs anniversaires ronds avec un grand jubilé.

Congrès du mouvement pour l'asile et la migration

28 ET 29 NOVEMBRE 2025, PROGR, BERNE

Le congrès rassemble militant-es, bénévoles, expert-es, groupes migrants auto-organisés, collectifs politiques et organisations de base pour donner un nouvel élan au mouvement pour l'asile et la migration.